



COMMISSION EUROPÉENNE
SECRETARIAT GÉNÉRAL

SG.H.2 – Questions institutionnelles et Better regulation
Le Chef d'unité

Bruxelles, le 16 juin 2005
SG/H.2 NM/lc D(2005)5950
(R1143-SYBIL A/3572)

Objet: Hymne européen

Cher Monsieur,

M. le Président Barroso m'a transmis votre lettre du 22 mai 2005 et m'a demandé d'y répondre.

Depuis 1986, la Commission a adopté comme hymne le prélude de l'« Ode à la joie » de la Neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven. Le choix de cet hymne pour l'Union européenne est confirmé par le projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe confirme (article I-8 relatif aux symboles de l'Union).

J'attire votre attention sur le fait que, conformément à la décision prise par la Commission en 1986, l'hymne ne comporte pas de texte. La Commission n'envisage pas pour l'instant de modifier cette décision.

Je vous remercie néanmoins pour votre initiative et vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Lars Mitek

Monsieur Calogeropoulos Gregoire